

## Opinion

### 120 associations, réseaux et personnalités féministes du monde entier

■ Une nouvelle loi belge permet la création d'un "contrat de travail" pour une personne prostituée. Dans les faits, elle inscrit dans le marbre la marchandisation des femmes les plus marginalisées, en renforçant le pouvoir des proxénètes et des "clients". Un recours a été déposé afin d'obtenir son annulation. La loi, les attitudes et les mentalités doivent changer.

dans le vivier inépuisable de femmes étrangères, migrantes, ou fragilisées par les incestes, les viols et violences de tous ordres. Pascale R., survivante de la prostitution et militante, connaît bien "leurs méthodes de coercition: rétention des papiers d'identité, drogues, coups, menaces" qui resteront utilisées pour forcer les personnes à signer des contrats. En Allemagne, pays qui a tenté de faire de la prostitution un métier comme un autre, l'échec est retentissant. Dans un environnement juridique favorable aux exploiters, les "travailleuses du sexe" sont très rares à vouloir être étiquetées comme telles. L'immense majorité reste dans la clandestinité et les trafiquants trafiquent, faisant du pays "le bordel de l'Europe". "Un jour, nous aurons honte", a pu titrer le *Spiegel* en 2023.

#### Irresponsabilité

Par ailleurs, la loi belge oublie un "détail": les "clients" prostituées, ainsi confortés dans leur sempiternel "droit sexuel masculin", fondement même du patriarcat. Les "boutons d'urgence" tant vantés sont la preuve que les violences qu'ils exercent sont connues de tous. Comment ne pas voir l'aberration que cet "oubli" constitue à l'heure du mouvement #MeToo, de la condamnation du harcèlement sexuel, de l'appel à la responsabilisation masculine face à l'explosion des violences sexistes et sexuelles? On fustige au procès Mazan l'irresponsabilité des hommes prêts à tout pour soumettre sexuellement des femmes, mais on ne voit aucun inconvénient à les encourager, dans la prostitution, à leur extorquer un consentement factice au moyen d'un billet... Par ailleurs, si répondre au harcèlement sexuel devient une prestation professionnelle, on imagine le prix à payer pour toutes les travailleuses. Com-

ment oseront-elles dénoncer des actes reconnus par la société tout entière comme légitimement exigibles?

Comme le dit CAP International, "la nouvelle loi belge ne fait que légitimer un système qui perpétue les oppressions patriarcales, racistes et de classe. Elle inscrit dans le marbre la marchandisation des femmes les plus marginalisées, en renforçant le pouvoir des proxénètes et des 'clients'". Pour isala, "ce n'est pas un contrat de travail qu'elles revendiquent, mais un accompagnement vers une sortie durable de la prostitution".

#### L'exemple suédois

Les textes internationaux convergent, aujourd'hui, pour rappeler l'urgence de décourager, voire de pénaliser ceux qui alimentent un système fondé sur des violences et la traite des êtres humains. C'est le choix qu'a fait la France en 2016, avec une loi abolitionniste protectrice et progressiste... quand elle est appliquée. Elle a misé sur l'accompagnement des personnes qui veulent sortir de la prostitution - l'immense majorité des concernées - à travers la création de parcours de sortie financés par l'État et comprenant l'accès à un titre de séjour, à un logement, à un accompagnement social, à des formations, à un soutien financier... et en parallèle sur la pénalisation d'hommes qui nourrissent un système de violences sexistes et sexuelles dont la société ne veut plus. Vraie pionnière de cette approche, la Suède met en œuvre une loi similaire depuis 1999, qui non seulement a mené à une réduction de la demande d'actes sexuels tarifés, mais a également changé les attitudes et les mentalités. La Belgique ferait bien de s'en inspirer...

→ Liste des signataires à retrouver sur [www.lalibre.be](http://www.lalibre.be)

## CHRONIQUE

### L'Europe se perd: ne laissons pas ses fondements s'effondrer

■ L'Europe cherche à se fortifier. Ses politiques environnementales et de droits humains sont aussi sa force.



Adélaïde Charlier

Jeune pour le climat et les droits humains

En ces temps de bouleversements géopolitiques sans précédent où l'Europe doit s'affirmer face aux défis mondiaux, l'Union fait fausse route en bafoyant ses valeurs fondamentales. Les principes de l'UE figurant dans les articles 2 et 3 du Traité de Lisbonne énoncent en outre un fondement de respect des droits humains ainsi qu'une économie compétitive protégeant et améliorant la qualité de l'environnement, des valeurs qui sont des atouts dans le brouillard identitaire dont elle doit sortir. Pourtant, la Commission européenne s'appête à trahir ses engagements en matière de droits humains et d'environnement.

Derrière le noble prétexte de la "simplification" et de "compétitivité", un démantèlement des politiques environnementales et de droits humains est en marche. Trois textes clés du Green Deal européen sont en danger à travers la proposition de la CE Omnibus. Il s'agit du devoir de vigilance des entreprises (CSDDD), censé obliger les entreprises à prévenir et atténuer les impacts négatifs de leurs activités sur les droits humains et l'environnement. De la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD), qui vise à assurer plus de transparence sur les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Et du règlement sur la taxonomie verte, essentiel pour identifier les activités économiques durables et guider la finance verte.

#### Solution à renforcer

Ce que propose la Commission? Un détricotage pur et simple de ces réglementations. Prenons l'exemple du devoir de vigilance. Les entreprises ne seraient plus tenues d'appliquer concrètement leurs plans climatiques, ni d'examiner les risques au-delà de leurs fournisseurs directs. Pire encore, elles ne seraient plus obligées de rompre les liens avec des partenaires violant les droits humains ou polluant massivement. Le contrôle des entreprises passerait d'un rythme annuel à une vérification tous les cinq ans et les sanctions seraient tout simplement supprimées. Une absence totale de responsabilité qui offre un boulevard aux dérives.

La directive sur le reporting, quant à elle, subirait un rétrécissement drastique. Son champ d'application passerait d'entreprises de 250 à 1000 employés, excluant ainsi plus de 80% des entreprises concernées. Les obligations de transparence sectorielle seraient supprimées et les délais de mise en œuvre encore repoussés. Affaiblir le Green Deal est une fausse bonne idée pour renforcer notre compétitivité. Si on s'en tient au cap stratégique que l'UE se donne, la croissance et la sécurité en Europe, le Green Deal donne plutôt un avantage et une stabilité réels à nos entreprises sur le long terme. Le rapport Draghi sur la compétitivité européenne soutient la transition vers une économie bas-carbone comme un levier essentiel pour la compétitivité de l'Europe. En ce sens, le pacte vert est la solution à renforcer et non l'obstacle à démanteler.

L'Europe ne peut pas se permettre de renier ses propres valeurs. Nous avons consacré des décennies à bâtir un modèle fondé sur le respect des droits humains et la protection de l'environnement. Alors que nous proclamons ces principes à l'international, pouvons-nous accepter qu'ils soient érodés de l'intérieur sous la pression d'une stratégie politique dictée par l'extrême droite. Combattre l'extrême droite, c'est ne pas céder à ses tactiques. C'est tenir bon sur nos engagements, refuser de diluer nos politiques essentielles et affirmer avec force que nos valeurs ne sont pas négociables. Renégocier ces politiques environnementales et de droits humains, c'est lui donner la victoire.

Le Conseil et le Parlement européens doivent faire preuve de fermeté et de cohérence en refusant la proposition Omnibus. La compétitivité ne peut pas être un prétexte pour abandonner nos responsabilités fondamentales.

L'Europe joue sa carte identitaire. Allons-nous laisser nos parlementaires européens et représentants nationaux trahir nos fondements historiques et nos particularités, alors que ces derniers peuvent devenir une force?